

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 20 février 2021

Le 20 février 2021 à 16h30 à la mairie de Borne.

Date de convocation : 15 février 2021. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 7

Conseillers présents : Champel Thierry, , Michel Yves., Laborde Josette née Dieudonné , Tailland Thierry.

Absentes excusées : , Gleyze André, Gleyze Jeannine née Barbut : pouvoir à Thierry Champel; Perrin Jean-Michel : pouvoir à Thierry Tailland. Secrétaire de séance : Yves MICHEL.

**Objet : Demande de M. Favata de Loubaresse pour exploiter la parcelle AN60
Annule et remplace la délibération du 16 janvier ayant le même objet.**

Le Conseil Municipal a été destinataire de la lettre citée en objet. Chaque membre a pu s'exprimer sur cette demande. Il en résulte qu'à la connaissance du conseil municipal, aucun agriculteur ou habitant de la commune n'est intéressé pour exploiter cette parcelle. Le Maire rappelle que cette parcelle avait été boisée mais qu'elle a subi un incendie qui a ravagé les deux-tiers de sa superficie. Monsieur Favata se propose de remettre en état les terrains pour en faire un pâturage et de poser une clôture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Borne décide :

- **De mettre à disposition à titre précaire la parcelle AN60 à M. Favata.**
- **De demander comme contrepartie à M. Favata d'entretenir la piste de crête le long de la parcelle AN 60 et le long de la parcelle AN 68 en gyrobroyant la végétation sur la piste Irsque cela s'avère nécessaire.**
- **De charger le Maire de faire connaître la présente décision à M. Favata et de lui faire signer et de signer lui-même la convention de mise à disposition annexée à la présente qui en précise les modalités d'application.**

Pour : 7

Ainsi fait et délibéré à Borne le 20 février 2021.

Pour extrait conforme, le Maire, Thierry Champel